

# COMPTE-RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2016

**Présents** : BOISSARD Jean-Claude, ARNAUD Françoise, BEURRIER Jacques, CARLOT David, MONNOT Marie Hélène, PELLETIER Lionel, PERRAUD Claude, REBOUILLAT Denis

**Excusé** : ROCHHIA Emmanuel

**Secrétaire** : PERRAUD Claude

---

Les conseillers présents approuvent le précédent compte-rendu de séance.

Monsieur le Maire propose de rajouter 2 délibérations à l'ordre du jour. Demande acceptée à l'unanimité.

### **Délibération – Dissolution EHPAD de Chaussin :**

Monsieur le Maire présente aux conseillers Mr Patrick PETITJEAN, Président, Mr Christian LAGALICE et Mme Isabelle LACAILLE Vice-Présidents de la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne, venus exposer le dossier relatif au projet de dissolution du syndicat gestionnaire de l'EHPAD Pierre Babet de Chaussin, dans la perspective d'une reprise de cette gestion par la CC de la Plaine Jurassienne.

Après délibération, à 7 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal décide de valider la dissolution du syndicat gestionnaire de l'EHPAD Pierre Babet de Chaussin.

### **Délibération – Périmètre Communauté de Communes :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'arrêté préfectoral du 2 mai 2016 fixant le projet de périmètre d'une nouvelle communauté de communes issue de la fusion entre les communautés de communes de Bletterans et de Voiteur. 20 communes de la CC des Côteaux de la Haute-Seille viendront s'ajouter aux 36 communes de la CC Bresse Revermont.

Après délibération et à l'unanimité des présents., le conseil municipal valide ce périmètre et approuve l'arrêté préfectoral n°DCTME-BCTC-20160502-008.

### **Délibération – Subventions 2016 :**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il convient de délibérer sur les subventions à attribuer au titre de l'année 2016.

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal décide de verser pour 2016 les montants suivants :

- 250 € ADMR

- 100 € AFM

- 100 € Croix Rouge de Bletterans

### **Délibération – Application du régime forestier :**

Monsieur le Maire informe les conseillers que les parcelles boisées récemment acquises ne bénéficient pas du régime forestier. Il propose de les inclure au patrimoine forestier communal déjà soumis au régime forestier.

Après délibération, à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de demander l'application du régime forestier pour les parcelles ZA6, ZD2, ZD81 et A103 pour une surface totale de 2ha 04a 26ca.

### **Délibération – Travaux mur cimetière :**

Monsieur le Maire indique aux élus que, conformément à la délibération 08-2015, les travaux de réfection du mur extérieur du cimetière vont bientôt débuter. Il est proposé en séance d'étudier la possibilité de faire effectuer les travaux pour la partie intérieure de ce mur.

Après délibération, et à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de valider la proposition de l'entreprise Roy et fils pour la somme de 15 000.00 €.

### **Informations diverses :**

- Les trous situés sur les différentes voies de circulation vont être rebouchés par une entreprise.
- Après présentation de la pétition relative à une vitesse excessive des véhicules sur les routes du village, le Maire annonce qu'il va procéder à l'étude et l'équipement de dispositifs de limitation de vitesse sur les routes de Sergenaux et de Mouthier.
- Monsieur le Maire fait lecture de la réponse de Mr le Préfet suite à la pétition reçue contre le déplacement de la mairie (voir pièce jointe).
- Des devis vont être demandés pour l'entretien du cimetière (désherbage) et la tonte des espaces verts communaux.
- Déchets du cimetière : une réflexion est en cours pour faciliter le tri sélectif des déchets.